

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi le 8 août 2016 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h30 et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 4 juillet 2016.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 juillet 2016.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 853 m³, moyenne : 133 m³/jr
Les Buissons : 6 827 m³, moyenne : 235 m³/jr
Station de recherche : 04-07-2016 au 01-08-2016 8,1 m³
Camping de la Rive : 04-07-2016 au 01-08-2016 7,44 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 06, 26, 27 et 28 juillet 2016
Incendies : 11, 18, 19, 22, 23, 24 et 30 juillet 2016

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial
2016-08-173
6427
2016-08-174
6427

2016-08-175
6427



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Premiers répondants : 4 juillet 2016
Formation : Aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux du 18 mai et 15 juin 2016.

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2016-08-176
6428

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Michel Bérubé, directeur, ministère des Transports du Québec -16-07-20- confirmation que le ministère des Transports du Québec ne prévoit pas procéder à l'ajout d'éclairage supplémentaire à l'entrée de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

M. Denis Landry, directeur, direction du rétablissement, ministère de la Sécurité publique -2016-07-25- envoi d'un chèque au montant de 54 654,63 \$, comme paiement partiel dans le cadre du programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus du 5 au 7 décembre 2010 et du 13 décembre 2010 au 10 janvier 2011 sur le territoire des régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord.

Expédiée :

* M. Pascal Chouinard, ministère de la Sécurité publique -16-07-05- envoi de la résolution numéro 2016-07-157 selon laquelle le conseil municipal autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la licence de droits restreints d'utilisation des données Lidar avec le ministère de la Sécurité publique pour que la firme CIMA+ puisse utiliser ces données dans le cadre de son mandat pour la préparation des plans et devis concernant le projet de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent.

* M. Michel Gagnon, chef de centre de services, ministère des Transports du Québec -16-07-05- envoi de la résolution numéro 2016-07-158 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au ministère des Transports de procéder à la correction du marquage de la chaussée du chemin Principal, tel qu'il était entendu depuis 2014 avec la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

* M. Michel Bérubé, directeur, ministère des Transports du Québec -16-07-05- envoi de la résolution numéro 2016-07-159 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au ministère des Transports d'ajouter 2 luminaires de rue à l'intersection de la route 138 afin de rendre visible l'accès au stationnement aménagé par la municipalité.

* Mme Marielle Dionne, OMH de Pointe-aux-Outardes -16-07-05- envoi de la résolution numéro 2016-07-163 selon laquelle le conseil municipal appuie la démarche de l'OMH de Pointe-aux-Outardes, à savoir si le gouvernement oblige les fusions des offices municipaux d'habitation, de créer un Office municipal d'habitation par la fusion de trois (3) offices municipaux, soit, Ragueneau, Chute-aux-Outardes et Pointe-aux-Outardes.

* M. Bobby Miller, Michel Miller inc. -16-07-05- envoi de la résolution numéro 2016-07-166 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes va procéder au paiement de la demande de paiement #4, de Michel Miller inc., pour les travaux terminés au 4 juillet 2016 concernant l'aménagement des nouveaux puits d'eau potable.

Il est proposé par le conseiller, Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2016-08-08.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-16

Modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE le Projet de loi 83 a été adopté le 10 juin dernier par l'Assemblée nationale, obligeant les municipalités locales et les municipalités régionales de comté à modifier le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à une séance spéciale du conseil tenue le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu copie du projet de règlement au moins 2 jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal modifie le code d'éthique et de déontologie de la façon suivante :

ARTICLE 1 : UTILISATION OU COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

L'article 5.5 concernant l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels est modifié et se lira dorénavant comme suit :

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

5.5.1 Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

2016-08-177
6429



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

5.5.2 Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2016-08-178
6430

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-16

Modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE le Projet de Loi 83 qui a été adopté le 10 juin dernier par l'Assemblée nationale, obligeant les municipalités locales et les municipalités régionales de comté à modifier le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences du Projet de Loi 83 par l'adoption de la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à une séance spéciale du conseil tenue le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une copie du projet de règlement au moins 2 jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que le conseil modifie le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Pointe-aux-Outardes de la façon suivante :

Article 1 Code d'éthique et de déontologie des employés

La règle 3 du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, est modifiée de la façon suivante :

RÈGLE 3 - La discrétion et la confidentialité

Un employé ne doit pas sciemment utiliser, communiquer ou tenter d'utiliser ou de communiquer un renseignement obtenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui n'est généralement pas à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou, de manière abusive, ceux de toute autre personne.

L'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour assurer la protection d'une information confidentielle, notamment lors d'une communication électronique.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

En cas de doute, l'employé doit s'adresser au responsable de l'application de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour s'assurer du caractère public ou confidentiel d'une information.

Article 2 Prise de connaissance du changement du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du changement du Code d'éthique et de déontologie sera remis à chaque employé de la Municipalité.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – M. PIERRE ROSS, CONSEILLER

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Ross, nouvellement élu, doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de l'élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de M. Pierre Ross, membre nouvellement élu, au conseil municipal de Pointe-aux-Outardes.

DEMANDE D'EXAMEN – PÊCHES ET OCÉANS CANADA

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de l'enrochement doivent être réalisés sur une distance approximative de 770 mètres en bordure de la rue Labrie Ouest;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'examen doit être faite auprès de Pêches et Océans Canada.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment, à déposer une demande d'examen auprès de Pêches et Océans Canada afin de réaliser des travaux de réparation de l'enrochement sur une distance approximative de 770 mètres en bordure de la rue Labrie Ouest.



2016-08-181
6432

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**TRAPPAGE ET DÉMANTÈLEMENT DES DIGUES À CASTORS - SECTEUR
BAIE-SAINT-LUDGER**

- CONSIDÉRANT QU'** il y a un problème de castors dans le secteur de Baie-Saint-Ludger;
- CONSIDÉRANT QUE** les castors ont construit des digues qui font monter le niveau de l'eau en bordure du chemin de la Baie-Saint-Ludger;
- CONSIDÉRANT** l'offre de l'OBVM pour procéder au trappage des castors et au démantèlement des digues dans le secteur de Baie-Saint-Ludger.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de mandater l'Organisme de bassins versants Manicouagan à procéder au trappage des castors et au démantèlement des digues dans le secteur de Baie-Saint-Ludger, au coût de 1 155 \$, plus taxes.

2016-08-182
6432

SERVICES DES INCENDIES – RESTAURATION AU KITE-FEST 2016

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de remettre un montant de 200 \$ au Service des incendies de Pointe-aux-Outardes pour aider aux dépenses concernant la restauration lors de l'événement du Kite-Fest qui a eu lieu au début d'août. Un montant sera remis à Opération Enfant Soleil par le service des incendies concernant cette activité.

2016-08-183
6432

**FORMATION OPÉRATEUR DE POMPES À INCENDIE – POMPIERS
VOLONTAIRES**

- CONSIDÉRANT QU'** il y a des lacunes pour l'utilisation des pompes à incendie;
- CONSIDÉRANT QU'** une formation d'opérateur de pompes à incendie sera offerte à l'automne pour les pompiers volontaires de la MRC de Manicouagan;
- CONSIDÉRANT QU'** une sélection entre 1 à 3 candidats intéressés parmi les pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes sera réalisée par M. Louis-Xavier Côté-Benoît, directeur préventiviste en sécurité incendie pour la Péninsule Manicouagan;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y aura pas de frais d'inscription pour la formation, le seul coût sera le salaire des pompiers qui participeront à la formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le ou les candidats sélectionnés parmi les pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes à participer à la formation d'opérateur de pompes à incendie qui sera offerte à l'automne dans la MRC Manicouagan.

2016-08-184
6432

**PROJET D'ACQUISITION DE JEUX GONFLABLES – POLITIQUE DE
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) – VOLET RURAL**

- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel désirent acquérir des jeux gonflables pour desservir l'ensemble des familles de la Péninsule Manicouagan;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QU' une politique de soutien aux projets structurants – volet rural est disponible pour le développement de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait présenté par Mme Manon Finn, directrice du service des loisirs pour la municipalité de Chute-aux-Outardes, auprès d'ID Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Manon Finn, directrice du Service des loisirs pour la municipalité de Chute-aux-Outardes, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – volet rural pour l'acquisition de jeux gonflables afin de desservir les familles de la Péninsule Manicouagan. Le projet est estimé à 39 914 \$. L'implication financière de la municipalité de Pointe-aux-Outardes dans le projet est au montant de 2 000 \$.

Il est également résolu de prendre le montant de 2 000 \$ dans le fonds de la Toulnostouc.

2016-08-185
6433

TOURNOI DE GOLF – FONDATION DÉFI

CONSIDÉRANT QU' un tournoi de golf aura lieu le 16 septembre prochain, au Club de golf Le Méandre de Forestville, au profit de La Fondation Défi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'inscrire M. Dave Prévèreault, au tournoi de golf au profit de La Fondation Défi, au montant de 100 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce tournoi.

AFFAIRES NOUVELLES

2016-08-186
6433

TOURNOI DE GOLF – VALLÉE DES ROSEAUX

CONSIDÉRANT QU' un tournoi de golf aura lieu le 18 août prochain, au Club de golf de Baie-Comeau, au profit de La Vallée des Roseaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'inscrire Messieurs Raymond Lavoie et Dave Prévèreault, au tournoi de golf au profit de La Vallée des Roseaux, au montant de 280 \$.

2016-08-187
6433

FORMATION – COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Pierre Ross, conseiller municipal, à assister à la formation sur le comportement éthique qui aura lieu le 28 septembre 2016, à Québec, au coût de 275 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

PROJET ROUTIER

Le conseiller Serge Deschênes a eu des nouvelles aujourd'hui de M. Philippe Gauthier concernant le projet routier. Les plans et devis sont complétés et présentement en vérification. Si tout va comme prévu, les plans



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

et devis devraient être publiés sur SE@O jeudi ou vendredi. Un délai de deux (2) semaines sera donné aux entrepreneurs pour répondre à l'appel d'offres. Les travaux auront une durée de 7 semaines. Une rencontre du MTQ avec les citoyens du secteur aurait lieu à la fin août afin d'expliquer le déroulement des travaux.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2016-08-188
6434

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 37.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE